

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

**Heft:** 8

**Artikel:** Fribourg

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273154>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

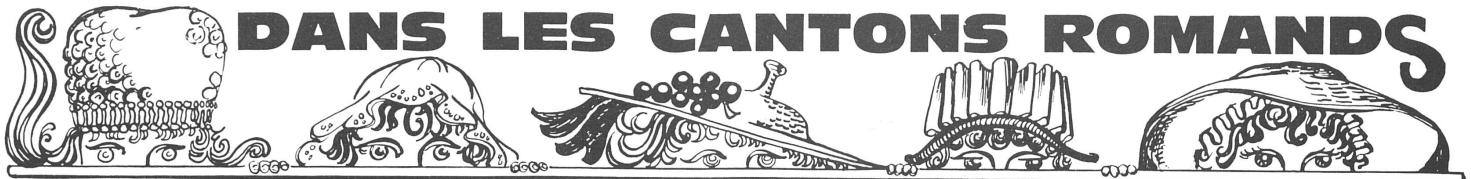
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

## SAINT-LOUP: UN PEU D'HISTOIRE

L'établissement des diaconesses a été inauguré le 19 décembre 1842 à Echallens. Mais on pourra faire remonter la date de la fondation de l'œuvre au 10 août 1841. Ce jour-là se tient à Lausanne la séance annuelle de la Société évangélique.

Le comte Agénor de Gasparin, qui revenait de Kaiserswerth où il avait visité l'établissement fondé cinq ans auparavant par Flieder, décrit avec enthousiasme cette œuvre nouvelle et exprime le vœu qu'une maison semblable soit ouverte en Suisse romande.

C'est alors que Louis Germond fait partie de son projet de créer un établissement en vue de former des gardes-malades et de soigner les indigents.

«L'après-midi, ou le soir du même jour — écrit Jules Vincent — les leur maison hospitalière du Désert à tous les amis de l'Evangile, et leur cœur à toutes les pensées générées, recevaient chez eux plusieurs des assistants à l'assemblée du jour. On ne s'entrait que de l'institution des diaconesses. Une souscription s'organisa sur place. On envisagea aussi et immédiatement en quel lieu elle pourrait naître et, chose primordiale, chacun fut d'accord pour saluer en Louis Germond le futur directeur de l'œuvre.»

Le 14 août, soit quatre jours après la fameuse séance de la Société évangélique, le comte de Gasparin, qui n'avait pu assister à la rencontre du

Désert, écrit à M. Louis Germond une lettre extrêmement intéressante pour l'histoire de cette institution. Elle a été retrouvée dans des papiers de famille, par M. le professeur Philippe Daulte.

A M. Louis Germond, Echallens. Genève, 14 août 1841.

Monsieur et honnête Frère en Jésus-Christ,

C'est avec une joie très vive, et en rendant grâces à Dieu qui a mené toute cette affaire, que j'ai appris par M. Charles Saladin le résultat de la réunion qui a suivi, lundi dernier, l'assemblée de la société évangélique, et à laquelle j'avais tant regretté de ne pouvoir me rendre.

L'œuvre de la fondation d'un institut de diaconesses, cette œuvre bénie en d'autres pays, et qui ne le sera pas moins dans la Suisse française, est donc remise entre vos mains. Permettez-moi de m'en réjouir, quoique je n'aie pas le bonheur de vous connaître personnellement. Mais je vous ai entendu lundi, et j'ai senti, comme tous ceux auxquels vous adressez des paroles si pressantes et si émues, que c'était par vous que le Seigneur voulait accomplir ce grand dessein.

La pensée de ne fonder qu'un seul établissement (probablement à Lausanne) pour les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, a rencontré ici une approbation unanime. Les maisons particulières et surtout les

hôpitaux de Genève s'ouvriront beaucoup plus aisément devant les diaconesses que vous aurez formées, que devant des diaconesses formées par un institut genevois.

Je ne doute pas qu'un grand nombre de personnes ne s'empressent de vous adresser leurs offrandes. Je prends, dès aujourd'hui, la liberté de vous envoyer la note de celles que nous tenons à votre disposition, mon beau-père, ma femme et moi, et que vous pourrez retirer dès que cela vous conviendra :

M. Boissier de Valleyres 50 Fr de France

M. le Cte et Mme la Ctesse Agénor de Gasparin 400 Fr de France

J'espère que vous ne tarderez pas à réclamer ces petites sommes, et qu'ainsi nous aurons la certitude d'un commencement d'exécution. Je prie Dieu de vous soutenir, qu'il vous donne de mettre promptement la main à l'œuvre, qu'il vous donne d'imprimer et de conserver à l'institution un caractère profondément évangélique et nullement romain.

Adieu, Monsieur et honnête Frère. C'est du fond de l'âme que je me dis à votre respectueux et dévoué serviteur Cte de Gasparin.

Les 12 et 13 février, Saint-Loup, qui continuera son action bienfaisante, a inauguré sa nouvelle maison des «Quatre-Vents».

### MEMENTO

**Union des Femmes de Lausanne**, 12 octobre, dès 14 heures. Le Carrillon, 1er étage (entrée sous la voûte, côté Chauderon) : théâtre en faveur des œuvres de l'Union : bureau de consultations juridiques gratuites, bureau d'aide aux mères. Les dons en nature et en espèces seront recus avec reconnaissance au local de l'Union dès le matin du 12 octobre 1972 ou au compte de chèques postaux 10-172.

**5. Liberté** : loisirs proposés (et non imposés) dans un lieu exempt de contrainte ;

**6. Intégration** de l'événement culturel dans la vie sociale courante ;

**7. Efficacité et dynamisme** grâce au regroupement des forces éparses ;

## L'AGORA pour un nouvel art de vivre

(Suite de la page 1)

### LOCATAIRES PRESSENTIS

Ceux-ci ne peuvent bien entendu se déterminer avant que soient définis : l'emplacement, le prix du mètre carré, la participation de la commune. Mais d'ores et déjà on peut prévoir qu'ils se rattacheront à trois catégories.

**Plans sommaires** (possibilités Montbenon) établis dans le seul but de prouver la viabilité du projet.

**8. Pôle d'attraction** pour tous les publics ;

**9. Chance de participation sociale** ; **10. Échanges possibles entre générations** ;

**11. Sur le plan touristique** : image de marque ;

**12. Économie réalisée par auto-gestion et auto-financement.**

### L'AGORA

Plans sommaires (possibilités Montbenon) établis dans le seul but de prouver la viabilité du projet.

**I. Les services sociaux** : a) centre d'information socio-culturelle ; b) bureau de consultation juridique ; c) société des consommatrices ; d) garde-rie d'enfants ; e) deux ou trois petites salles de réunion pour associations, clubs, etc.

**II. Les services culturels** : f) cinémathèque suisse - ciné-club ; g) galerie d'art ; h) lycée club (év. d'autres clubs) ; i) éducation des adultes.

**III. Les pôles magnétiques** : j) snack-caféteria diététique-exotique ; k) salle polyvalente d'art et d'essai ; l) shopping-center «nouvel art de vivre».

### LES AVANTAGES

Les avantages sont présentés en douze points par la promotrice du projet, Doris Keller :

1. promotion de la qualité ;
2. meilleure information du public ;
3. «consommation» culturelle accrue ;
4. enseignement d'un nouvel art de vivre ;

**KYBOURG**  
ÉCOLE DE COMMERCE  
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. 25 10 38  
Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DÉCLARATION

SECRÉTAIRE STENODACTYLOGRAPHIE

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

SECRÉTAIRE DE BANQUE

AIDE DE BUREAU

DACTYLOGRAPHIE

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande

## NOUVELLES DU JURA AVEC LE PEINTRE COGHUF

Au cœur du Jura, chaque été, l'Abbaye de Bellelay accueille une grande exposition d'art. Après Hans Aerni, Manessier (Paris), les Peintres jurassiens, nous y découvrons Coghuf dont une exposition rétrospective réunit 258 œuvres : peintures, sculptures, tapisseries, vitraux, gouaches, aquarelles et gravures.

Bâlois d'origine, le peintre vit à Muriaux dans les Franches-Montagnes depuis 1934, par goût, par amitié pour ce pays qu'il a fait sien. Aussi se considère-t-il et le reconnaissent-nous comme un vrai Jurassien. Les critiques s'accordent à dire qu'il est un de nos meilleurs peintres suisses, malheureusement pas assez connu en Romandie.

**LA FEMME**  
**DANS L'ŒUVRE DE COGHUF**

Le monde de l'artiste est un monde vivant, vrai. Il est senti, jaugé, exploré dans ses profondeurs et l'essentiel — ou plutôt l'essence — de la vie nous est restitué comme un matin intact de la Création.

Fresque solide et vigoureuse de l'existence, l'œuvre de Coghuf est ponctuée de nombreux portraits de femmes qui ne peuvent laisser indifférent. Chacun en soi est un univers, un chant, un poème, une création achevée, voulue. Le contraire d'un accident. L'artiste définit la femme comme l'inspiratrice et la mère-créatrice ». Il dit : « Tout ce qui est féminin est beau ».

— *M. Coghuf, beaucoup de femmes sont choquées par les nus, pourquoi ?*  
— Il faut faire la différence entre une photo pornographique et un nu à cause de la raison qui détermine la fabrication de l'une et la création de l'autre.

— *Leur apprendre à aimer la vérité, ce qui est supérieur, les choses simples. Ce sont les plus difficiles à appliquer.*

— *Merci, cher ami, (voyez, je ne m'aventure plus à vous donner du « maître »), il me semble que dans votre art vous célébrez la femme à la manière d'un magnificat moderne.*

A.-M. S.

## FRIBOURG

### Après une motion du Grand Conseil A l'Etat: théorie et pratique

Les sections de Fribourg-Ville, Sarine Campagne, Broye et Singine de l'Association pour les droits de la femme nous prient de faire paraître le texte ci-dessous marquant leur déception, après la réponse du Conseil d'Etat à la motion Hanny Schwab. A Fribourg, l'Etat continuera donc à donner l'exemple d'une regrettable inégalité... Ce qui prouve que, malgré nos droits politiques, nous avons encore à lutter.

En février dernier, les sections fribourgeoises de l'Association pour les droits de la femme prenaient connaissance avec intérêt de la motion présentée au Grand Conseil par Mme Hanny Schwab, députée, motion demandant l'égalité de rémunération pour tous les membres du corps enseignant, et à tous les degrés. Lors de la dernière session du

parlement, le gouvernement fribourgeois, par l'intermédiaire de M. Pierre Dreyer, y répondait.

Cette réponse ne satisfait ni les femmes ni les milieux qui en défendent les droits. En effet, elle soutient que l'égalité de rémunération entraînerait, actuellement, pour l'Etat une charge trop lourde. Or, dans sa déclaration, le gouvernement fait allusion à la Convention No 100 de l'Organisation internationale du travail et ajoute qu'en février 1971 déjà, il en avait approuvé le principe.

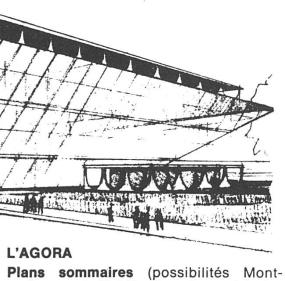
La ratification d'une telle convention ne saurait se limiter à une déclaration d'intention et devrait constituer la première étape de l'égalité en matière de rémunération. L'instabilité du personnel féminin ne peut servir de prétexte à la différer.

En conséquence, l'Etat de Fribourg doit faire face à sa responsabilité et à ses engagements et, dans un proche avenir, abolir toute discrimination en matière salariale. Il aura ainsi franchi le cap de la théorie pour atteindre celui de la réalisation de l'égalité.

### COMMUNIQUÉ DE L'ADMINISTRATION

Dans les semaines à venir des remboursements d'abonnements seront envoyés à ceux qui n'ont pas encore payé l'abonnement 1972. Chacun sait que ces remboursements sont désagréables à recevoir.

Que les derniers retardataires se hâtent de se mettre à jour et ainsi le travail de la secrétaire administrative sera grandement facilité. Elle vous en remerciera d'avance.



**I. Les services sociaux** : a) centre d'information socio-culturelle ; b) bureau de consultation juridique ; c) société des consommatrices ; d) garde-rie d'enfants ; e) deux ou trois petites salles de réunion pour associations, clubs, etc.

**II. Les services culturels** : f) cinémathèque suisse - ciné-club ; g) galerie d'art ; h) lycée club (év. d'autres clubs) ; i) éducation des adultes.

**III. Les pôles magnétiques** : j) snack-caféteria diététique-exotique ; k) salle polyvalente d'art et d'essai ; l) shopping-center «nouvel art de vivre».